

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Ville de Plaisir

7.3.16 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

REVISION

APPROBATION

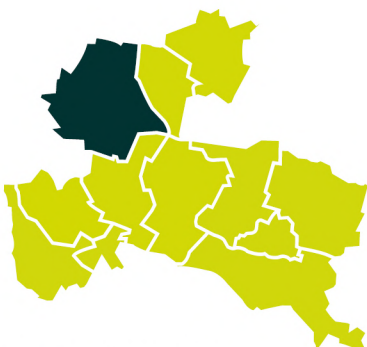
Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire du 13/02/2025

Le Président Jean-Michel Fourgous

Date de création :25/09/2023

Date de mise à jour :27/12/2024

Date d'édition :27/12/2024





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
19 septembre 2024

Le 25 septembre 2024 à 19 h 00

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique (séance également retransmise en direct sur le site internet de la Ville) sous la présidence du Maire, Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER,

Présents :

C. BELLENGER – G. BERNOLLIN – S. CARNEIRO – L. CHICARD – P. CORDAT
C. CRESTEIL – JM. DUBOIS – G. FAROUX – V. FAUCHEUX – N. FERAUX
I. GAZEYEFF – A. GREGORONI – L. GUESSAM – A. GUILLEUX – D. JENASTE
S. KANE – S. Koba – J. KOLLMANNSBERGER – N. LAKHDARI – C. LENNE – A. LY
J. MARANJON – B. MAUDRY – B. MEYER – D. MODESTE – V. MORIN
S. ORGAER – MH. PIGAGNOL – AJ. PRIOU-HASNI – I. SATRE – P. SMADJA
R. WAKIM

Absents et excusés :

C. AUBRIL	donne pouvoir à	G. FAROUX
L. DUFLOS	«	S. CARNEIRO
F. IDRISSE	«	P. SMADJA
HP. LERSTEAU	«	C. BELLENGER
F. RAISON	«	B. MAUDRY
B. FABRY – B. VOIRIN		

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	39
Présents :	32
Représentés :	5
Absents – excusés :	2
Ayant voté pour :	37
Ayant voté contre :	0
Abstentions :	0

Secrétaire : Ginette FAROUX

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours administratif préalable adressé à la Ville, étant précisé que le silence gardé par la collectivité pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

DELIBERATION DU 25 SEPTEMBRE 2024

OBJET : Inscription de chemins ruraux au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre des Yvelines et révision de l'inscription des tracés

Le Conseil municipal,

Sur le rapport de Madame Véronique MORIN, adjointe au maire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.361-1 et L.365-1,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.121-17 et L.161-2,

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 29 octobre 1993 approuvant le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre des Yvelines (PDIPR),

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 25 novembre 1999 approuvant la mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre des Yvelines (PDIPR),

Vu la délibération n° 1992-205 du Conseil municipal du 3 novembre 1992 relative aux tracés des itinéraires de randonnée pédestre et équestre,

Considérant que l'élaboration du PDIPR a pour objectif général de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée,

Considérant que le PDIPR établit une forme de protection légale du patrimoine des chemins, en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée et en conservant les chemins ruraux,

Considérant que le PDIPR a été mis à jour par le département des Yvelines et est soumis à l'accord des communes concernant l'inscription de leurs chemins ruraux au PDIPR,

DELIBERE

Article 1 : Demande l'inscription des chemins désignés ci-après au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre des Yvelines :

- CR n° 04 dit « de Villancy » ;
- CR n° 22 dit « des Marettes » ;
- CR n° 26 dit « des Maisons des Bois au Balidard » ;
- CR n° 28 dit « du Bas de la Côte de la Cranne » ;
- CR n° 31 dit « des Gâtines au Télégraphe des Clayes » ;
- CR n° 33 « de la Chaîne à la Bretèche » ;
- CR n° 40 dit « chemin des Ecartés » ;
- CR n° 46 dit « de la Plaine » ;
- Chemin du Pré Pollet.

conformément aux cartes et à la fiche récapitulative annexées à la présente délibération.

- Article 2 : S'engage, en cas d'aliénation d'un chemin rural ou d'une parcelle communale inscrits au plan départemental susvisé, à maintenir ou à rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au département des Yvelines.
- Article 3 : S'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux chemins concernés.
- Article 4 : Garantit leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier.
- Article 5 : S'engage à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors de sa révision ou de son élaboration.
- Article 6 : Autorise le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires conformément aux préconisations de la charte officielle du balisage de la FFRP.
- Article 7 : S'engage à informer le département des Yvelines de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux, parcelles communales ou voies communales concernés.
- Article 8 : Confie au CDRP 78 la mise en valeur, l'entretien léger et l'animation des itinéraires.
- Article 9 : Autorise le Maire ou son représentant, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

Signé électroniquement
Le 30 septembre 2024

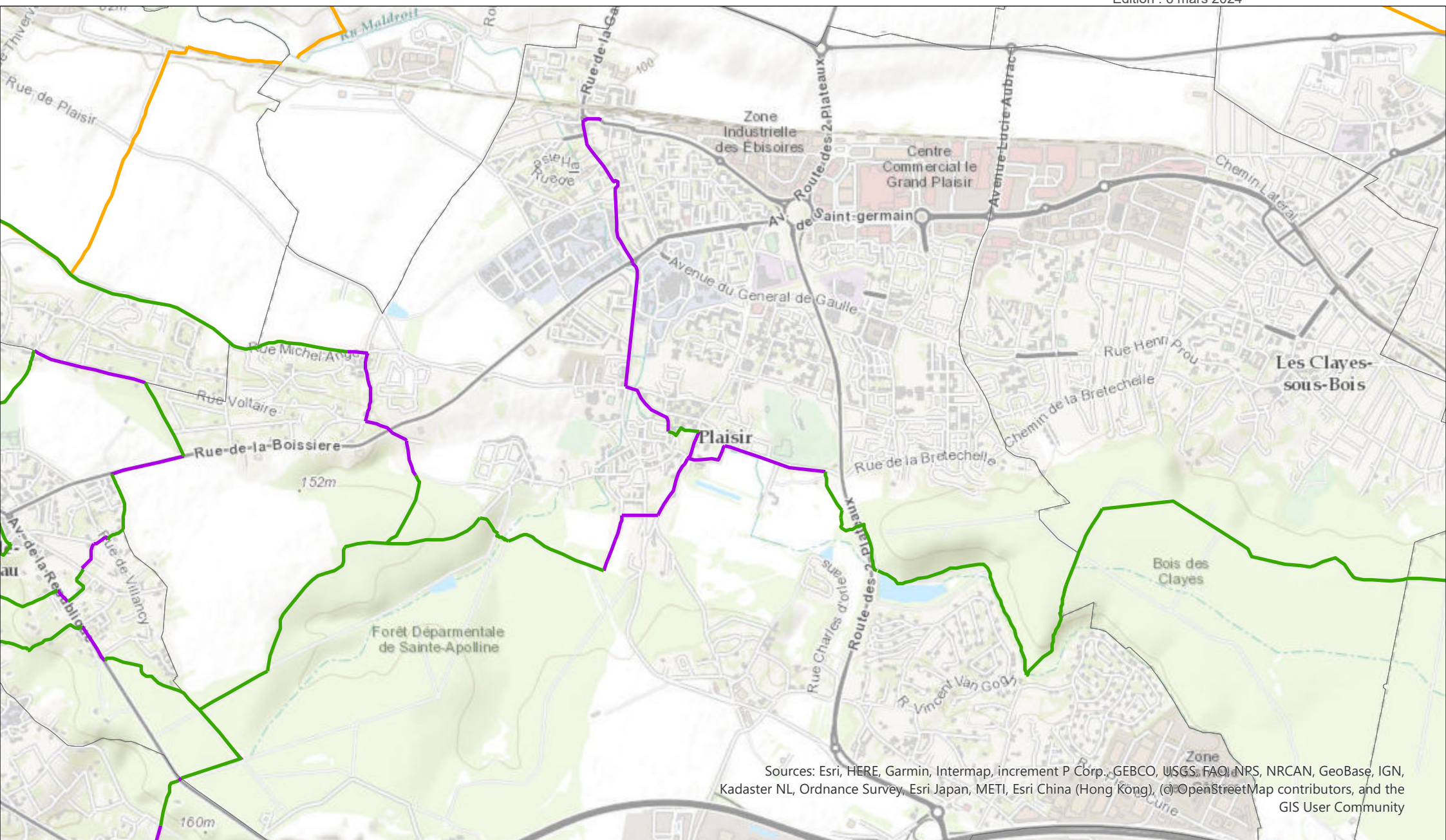
Joséphine KOLLMANNSBERGER

A blue circular official stamp of the Maire of Plaisir is overlaid with a blue ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PLAISIR' and '78'.

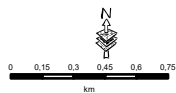
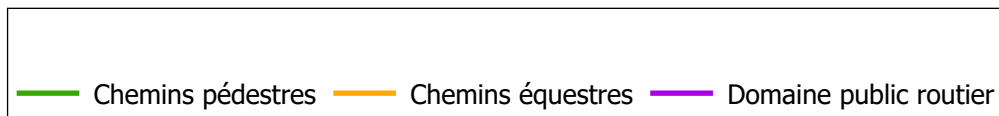
Maire
Vice-présidente
du Conseil départemental des Yvelines



- PDIPR - PLAISIR -

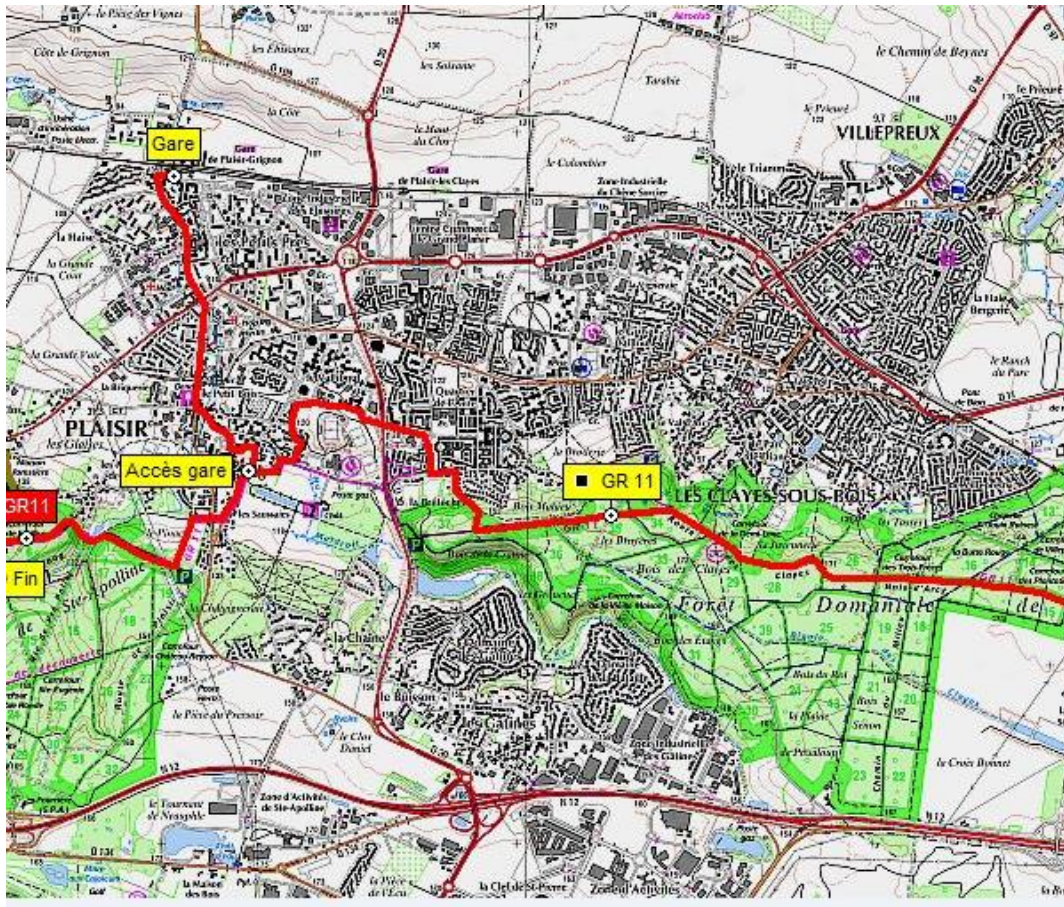


Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NRS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

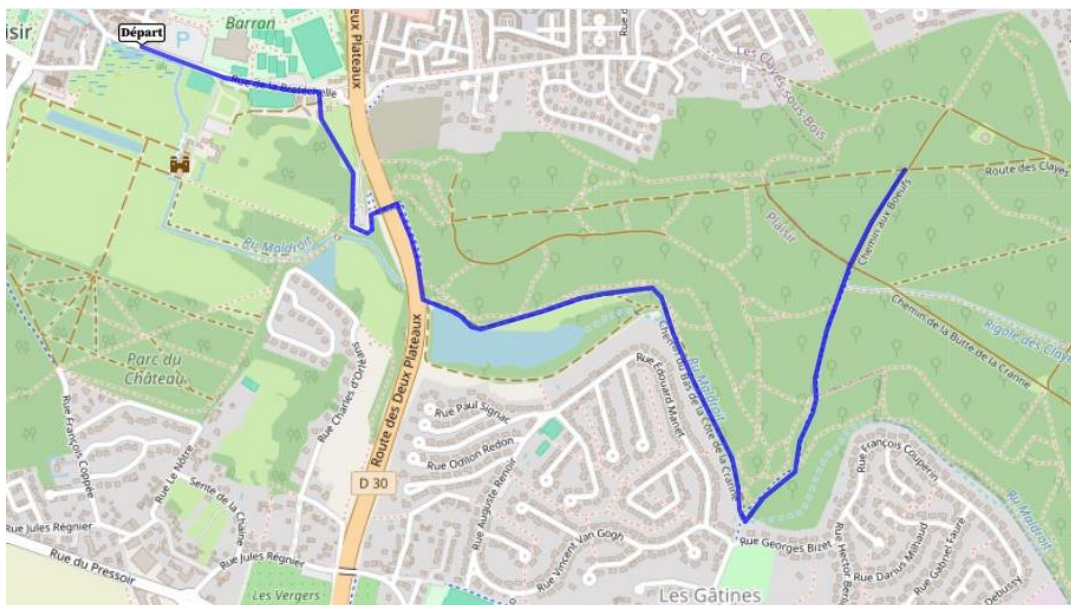


Extraits de cartes du CDRP78 : itinéraires pédestres sur la commune de Plaisir

Tracé actuel du GR11



Projet de modification du GR11



Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre

PLAISIR

GR11 / GR22 (tronçon commun)
CR n°31 des Gâtines au Télégraphe des Clayes
CR n°28 du Bas de la Côte de la Cranne
Chemin longeant la RD30 et passerelle du Bois de la Cranne sur RD30 (parcelles CD78: BR 130/01/118/129/127)
CR n°33 de la Chainé
CR n°28 du Bas de la Côte de la Cranne
Rue de Brétechelle
rue Emile Zola
rue Jean-Jacques Rousseau
rue Ernest Lavis
rue Edmond Rostand
CR n°26 des Maisons des Bois au Balidard
Chemin du Pré Pollet
Sentier forestier en forêt départementale de Sainte-Apolline
CR n°4 de Villancy à Plaisir
Sentier forestier en forêt départementale de Sainte-Apolline
Route forestière départementale de l'étang
Sentier forestier en forêt de Sainte-Apolline
GR 11 Accès gare
Rue Jules Vernes
Parc de bauc拉斯 (Hotel de ville)
Rue de la République
Avenue Marc Laurent
Rue de la Gare
Avenue du 19 mars 1962

PR 40
Sentier forestier en forêt départementale de Sainte-Apolline
Rue Gustave Flaubert
Rue Génival
Rue Paul Bourget
Rue Jules Michelet
Rue Michel Ange
CR n°22 dit des Marettes

PR 93
CR n°40 de derrière Villancy
RD11
CR n°46 de la Plaine

**VU pour être annexée à la délibération
en date du**

GR: itinéraire de grande randonnée

GRP: itinéraire de grande randonnée de pays

PR: itinéraire de promenade et de randonnée

Accusé de réception en préfecture
078-217804905-20240925-2024-98-DE
Date de télétransmission : 02/10/2024
Date de réception préfecture : 02/10/2024

13/03/2024

